

**Procès-verbal**  
**17<sup>e</sup> consultation de l'instance régionale de sélection des projets FEAMP**  
**3 février 2020**  
**2<sup>e</sup> partie : concertation pour la préparation de la période 2021-2027**

**Personnes présentes** : voir feuilles d'émargement en **annexe 1**

Un projet d'analyse « atouts – faiblesses – opportunités – menaces » en vue de prioriser les besoins des Pays de la Loire pour la période 2021-2027 (annexe 2) a été transmis aux membres de l'instance régionale de sélection des projets (IRSP) FEAMP par courrier électronique.

Claire HUGUES, (Conseillère régionale, commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer) accueille les participants et présente l'ordre du jour de la réunion qui, comme pour toutes les prochaines IRSP-FEAMP, se décompose en deux parties : une pour la programmation de la maquette 2014-2020 et une pour la préparation de la période 2021-2027.

#### **CONCERTATION SUR LA PREPARATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL 2021-2027**

Annie DUCLOS rappelle l'objet de la concertation et la méthode de travail proposée :

Il s'agit d'élaborer une liste de besoins à partir des enjeux identifiés à partir de l'analyse AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) réalisée dans le cadre du diagnostic régional présenté en séminaire plurifonds le 19 novembre. L'AFOM et les enjeux de chaque priorité (1/ pêche, 2/ aquaculture et marchés, 3/ économie bleue) ont été adressés par voie électronique parmi les documents préparatoires à l'IRSP-FEAMP et sont redistribués en séance.

Après avoir validé ou complété cette liste d'enjeux/besoins en séance, l'objectif est de prioriser ces besoins en vue d'une synthèse interrégionale qui sera reprise dans le Programme Opérationnel National.

Annie DUCLOS précise que les besoins pré-identifiés ont parfois été reformulés pour être au plus près de la formulation proposée par l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DPMA.

Sur les documents remis en séance, chaque membre de l'IRSP-FEAMP est appelé à attribuer une note de 0 à 3 à chaque besoin identifié :

- NC : non concerné
- 0 : pas d'enjeu de ce type en Pays de la Loire
- 1 : enjeu existant mais faible en Pays de la Loire
- 2 : enjeu notable en Pays de la Loire
- 3 : enjeu à traiter en priorité en Pays de la Loire.

L'addition des points attribués déterminera l'ordre de priorité des enjeux/besoins pour la région des Pays de la Loire.

En préalable à ces travaux, Claire HUGUES et Pierre ABLINE demandent aux membres de l'IRSP-FEAMP de bien vouloir exprimer leur avis quant à l'ouverture du DLAL (développement local par les acteurs locaux) en Pays de la Loire dans le cadre de la priorité 3 du programme opérationnel FEAMP 2021-2027, sachant que les Pays de la Loire sont la seule Région de métropole qui n'a pas expérimenté le DLAL en 2014-2020 ni l'axe 4 FEP.

Afin d'illustrer les débats, Magali PRIGENT présente quelques projets développés dans d'autres Régions, en s'appuyant sur la plaquette envoyée aux participants dans le courrier d'invitation.

Magali PRIGENT rappelle par ailleurs que des projets similaires peuvent être soutenus par la Région via certains de ces dispositifs tels que l'appel à projets Pêche Aquaculture annuel ou les Contrats de territoires.

Pour José JOUNEAU (COREPEM), le système actuellement mis en place pour la gestion du FEAMP en Pays de la Loire fonctionne. Des habitudes sont prises et les acteurs se connaissent. De plus, l'enveloppe FEAMP étant restreinte, il faut éviter le saupoudrage et au contraire la « massifier » autour des grands enjeux que sont, notamment, le BREXIT et le changement climatique.

Cela paraît d'autant plus pertinent que les Pays de la Loire sont relativement préservés, du moins pour quelques temps, malgré leur position entre la Bretagne qui cumule les difficultés (BREXIT, problèmes zoo-sanitaires) et la Nouvelle Aquitaine où la pêche artisanale tend à disparaître.

Il faut garder le FEAMP pour la structuration interprofessionnelle amont-aval-transport etc.

Marion PETIT (CRC Pays de la Loire), ne voit pas en quoi le DLAL pourrait constituer un meilleur levier et préfère que les fonds européens parviennent directement aux entreprises. Elle souligne que les Pays de la Loire fonctionnent bien sans DLAL-FEAMP depuis déjà 2 programmations.

Max PALLADIN (ports de pêche) souligne que la mise en place du DLAL suppose des structures porteuses et demande quelles pourraient être ces structures en Pays de la Loire, la priorité devant être donnée à des structures interprofessionnelles.

Les Départements de la Loire-Atlantique comme de la Vendée seraient intéressés par le DLAL dans la mesure s'il existait une demande de territoires locaux ou de porteurs de projets, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui.

Lionel COLLACHOT (Mareyeurs) partage l'analyse du COREPEM. De plus, pour le mareyage, l'enjeu essentiel est le positionnement et la reconnaissance de la filière Pays de la Loire au niveau national.

Pierre RAYMOND (CCI 85) n'a pas *d'a priori* sur le DLAL et rejoint l'avis de l'union des ports de pêche.

Erwan LE FLOC'H (SMIDAP) n'a pas d'avis sur le DLAL et souligne que c'est aux socio-professionnels de se prononcer.

Pierre ABLINE synthétise les propos en indiquant qu'il n'y a pas d'engouement des acteurs régionaux pour le DLAL FEAMP et que la possibilité d'une approche territoriale sous d'autres modalités (appels à projets ...) reste ouverte.

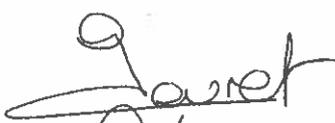
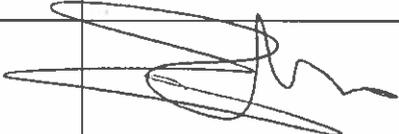
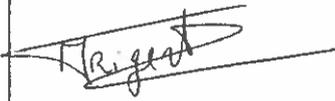
José JOUENAU rappelle l'importance pour le futur FEAMP de soutenir la structuration de l'interprofession et l'amélioration de la valeur ajoutée des produits sur les deux départements littoraux en tenant compte de leur grande complémentarité.

Claire HUGUES souligne l'intérêt qu'il y a vraiment à faire remonter ces enjeux et spécificités de notre Région, pour s'assurer qu'ils seront portés au niveau national et européen.

Puis Claire HUGUES remercie les participants pour la richesse des échanges et leur demande de remettre leurs fiches de priorisation des besoins, ou de les renvoyer par mail dans la semaine, à Annie DUCLOS qui en fera la synthèse (annexe 2).

**17e IRSP-FEAMP 2014-2020**  
**Lundi 3 février 2020**  
**Hôtel de Région - Salle Sanguèse**

	Nom	Organisme	Email	Emargement
1	<b>ABLINA Pierre</b>	Région des Pays de la Loire directeur des politiques européennes		Présent à 11h
2	<b>ANDRE Adeline</b>	Groupement de pêche artisanale de La Turballe (GPAT) DIRECTRICE	gpaturballais@wanadoo.fr	
3	<b>ARRIVE Anne</b>	Département de Loire-Atlantique chargée de mission europe	anne.arrive@loire-atlantique.fr	
4	<b>AVRAMOGLOU Delphine</b>	DR ASP Pays de la Loire Chef su secteur Fonds Européens	delphine.avramoglou@asp-public.fr	excusée
5	<b>BEDEAU Philippe</b>	Service social maritime directeur général		excusé
6	<b>BUEIRE Perrine</b>	Région des Pays de la Loire Chef de projets Préparation Post 2020	perrine.bujeire@paysdelaloire.fr	Présente à 11h
7	<b>CARLIER Jean-Yves</b>	DIRM NAMO Chef de l'unité des affaires économiques	jean-yves.carlier@developpement- durable.gouv.fr	Présent
8	<b>CHAMPENOIS Jennifer</b>	Région des Pays de la Loire chargée de programme	jennifer.champenois@paysdelaloire.fr	
9	<b>CHARPENTIER Antonio</b>	Syndprésidentiat Conchylicole de la Plaine sur Mer	contact@mytilijade.com	
10	<b>CLOUTOUR christian</b>	OPPAN Directeur	direction@oppan.fr	Excusé
11	<b>COLLACHOT Lionel</b>	ACAAPP -Association Centre Atlantique des Acheteurs des Produits de la Pêche PRESIDENT		présent
12	<b>DAVIAUD GAELE</b>	CONSEIL DEPARTEMENTAL 85 Gestionnaire administrative et financière	gaelle.daviaud@vendee.fr	
13	<b>DUCLOS Annie</b>	Région des Pays de la Loire directrice de projets FEAMP et Plan Loire	annie.duclos@paysdelaloire.fr	

	Nom	Organisme	Email	Emargement
14	Gouret nathalie	RPDL GESTIONNAIRE FEAMP	nathalie.gouret@paysdelaloire.fr	
15	HUGUES Claire	Conseil régional des Pays de la Loire Conseillère régionale en charge de la pêche, de la mer et du littoral		
16	LE FLOC'H ERWANN	SMIDAP SECÉTAIRE GÉNÉRAL	erwann.lefloch@smidap.fr	
17	LEBREVELEC JACQUES	Armement coopératif artisanal vendéen (ACAV) DIRECTEUR	jacques.lebrevelec@acav.fr	
18	MATEO Olga	Syndicat des mareyeurs de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Olga Matéo) Secrétaire	union.mareyage.vendeen@wanadoo.fr	Excusé
19	MEUNIER Christophe	Armement coopératif artisanal de la Vie (ACAVIE) Directeur	acavie@wanadoo.fr	
20	PALLADIN Max	Loire-Atlantique pêche et Plaisance Directeur général	direction@lapp44.fr	Présent
21	PETIT MARION	Comité régional de la conchyliculture des Pays de la Loire DIRECTRICE	mpetit@crpcdl.fr	
22	RAYMOND Pierre	CCI VENDEE RESPONSABLE ACHATS	pierre.raymond@vendee.cci.fr	
23	TILLIER Ion	COREPEM	ion.tillier@corepem.fr	
24	TUMA MIKAEL	SMIDAP CHARGE DE MISSION		
25	VIAUD Noemie	Département de la Vendée Chargée de mission Fonds européens	noemie.viaud@vendee.fr	
26	LE TALLEC Thérèse	Depart't Loire Atlantique Service Economie		
27	PRIGENT Magali	Région PDL		

	Nom	Organisme	Email	Emargement
28	PINSARD Léa	Région BDL		
29	SOVNEAU SOSF	LOREPÉM.		
30				

Objectif stratégique plurifonds : N° 2 - Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone

Priorité FEAMPA : N° 1 - Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques de la mer

Analyse AFOM (pour chaque priorité)	Ordre de priorité des enjeux/besoins identifiés en Pays de la Loire
<p><b>Atouts</b></p> <p>A1/ Une pêche de plus en plus durable (état des stocks, mesures de gestion, engins plus sélectifs)</p> <p>A2/ Un savoir-faire reconnu, une diversité de métiers, des espèces et des modes de pêche à l'échelon régional</p> <p>A3/ Proximité des zones de pêche (<b>non utilisé dans cette priorité mais dans priorité 3</b>)</p> <p>A4/ Structuration de la pêche professionnelle</p> <p>A5/ Nombreux centres de formation sur le territoire</p>	<p>Chaque membre de l'IRSP-FEAMP attribue une note de 0 à 3 à chaque besoin identifié.</p> <p>L'addition des points attribués déterminera l'ordre de priorité des enjeux/besoins pour la région des Pays de la Loire</p> <p>*****</p> <p>NC : non concerné</p> <p>0 : pas d'enjeu de ce type en Pays de la Loire</p> <p>1 : enjeu existant mais faible en Pays de la Loire</p> <p>2 : enjeu notable en Pays de la Loire</p> <p>3 : enjeu à traiter en priorité en Pays de la Loire</p> <p>*****</p>
<p><b>Faiblesses</b></p> <p>F1/ Vieillesse de la flotte et des générations</p> <p>F2/ Difficultés de recrutement</p> <p>F3/ Difficulté à transmettre les entreprises et à obtenir un permis de mise en exploitation des navires (PME)</p> <p>F4/ Dépendance aux carburants (surtout pour les arts trainants)</p> <p>F5/ Activités très dépendantes de la qualité du milieu</p> <p>F6/ Manque de valorisation des savoir-faire</p> <p>F7/ Peu d'innovation</p> <p>F8/ Manque de lien entre les différents maillons de la filière</p>	
<p><b>Opportunités</b></p> <p>O1/ Maintien d'une activité, en majorité artisanale, qui contribue à la vitalité et au dynamisme des villes côtières toute l'année</p> <p>O2/ Planification maritime et développement d'outils de connaissance (spatialisation des activités) (<b>non utilisé dans cette priorité mais dans priorité 3</b>)</p> <p>O3/ Développement de synergies avec l'ensemble des activités maritimes et notamment les nouvelles activités</p> <p>O4/ Réflexion autour d'une organisation interprofessionnelle de la filière</p>	
<p><b>Menaces</b></p> <p>M1/ Manque de visibilité sur les évolutions réglementaires (quotas, zones réglementées)</p> <p>M2/ Méconnaissance de certains stocks halieutiques et de l'état réel de la ressource</p> <p>M3/ Connaissance insuffisante des interactions entre la pêche et l'environnement, et des conséquences du changement climatique (acidification, répartition des espèces, cycle biologique)</p> <p>M4/ Dégradation avérée de la qualité de l'eau et du milieu marin</p> <p>M5/ Compétition entre les activités sur l'espace maritime et ses ressources (<b>non utilisé dans cette priorité mais dans priorité 3</b>)</p> <p>M6/ Remise en question de certaines pêcheries et/ou métiers</p> <p>M7/ Manque de réflexions stratégiques</p>	
<p><b>Détermination des besoins sur la base de l'analyse AFOM</b></p> <p><i>Développer l'attractivité des emplois (information sur les formations existantes, communication sur les métiers pour revaloriser leur image, conforter l'amélioration des conditions de travail à bord, moderniser la flotte de pêche, soutenir l'installation et la transmission des entreprises, créer des passerelles entre les filières...):</i></p> <p>B1• Renouvellement des générations (via information sur les formations existantes (A5 et M7), communication sur les métiers pour revaloriser leur image (F2 et M6 et 7), soutien à l'installation et à la transmission des entreprises (F1 à 3 et O1), création de passerelles entre les filières (A2 et O3))</p> <p>B2• Conforter l'amélioration des conditions de travail à bord, moderniser la flotte de pêche (F1 + M7)</p> <p>B3• Développer l'innovation et favoriser les échanges et transferts de technologies entre secteurs (F6 et 7 et O3) : exemples : transformation numérique, navire du futur permettant notamment une amélioration de l'efficacité énergétique (F4 et O1), valorisation de co-produits et des rejets...</p> <p><i>Soutenir une pêche durable (limiter l'incidence de la pêche sur le milieu marin (engins sélectifs...), anticiper les impacts du changement climatique, améliorer la connaissance des stocks halieutiques, améliorer la gestion des déchets et prendre en compte la problématique des plastiques et micro-plastiques dans le milieu marin) :</i></p> <p>B4• Amélioration de la connaissance de l'état de la ressource halieutique (A1 + M2)</p> <p>B5• Mise en place de techniques de pêche plus sélective (A1 + M6)</p> <p>B6• Résilience des entreprises de pêche et gestion des risques (anticiper les impacts du changement climatique) (F5 et M3 et 1)</p> <p>B7• Gestion des plastiques en mer (F5 et M4)</p> <p>B8• Renforcer la structuration de la filière pêche et de fédérer les différents maillons (création d'une association interprofessionnelle) pour les impliquer sur des enjeux collectifs (A4, F8 et O4)</p>	<p><b>B1 : 3</b></p> <p>B2 : 2</p> <p>B3 : 2</p> <p>B4 : 2</p> <p>B5 : 2</p> <p>B6 : 2</p> <p>B7 : 2</p> <p><b>B8 : 3</b></p>
<p><b>Autres besoins identifiés en IRSP</b></p> <p>Accompagnement de la filière</p>	

Objectif stratégique plurifonds : N° 2 - Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone

Priorité FEAMPA : N° 2 - Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables

Analyse AFOM (pour chaque priorité)	Ordre de priorité des enjeux/besoins identifiés en Pays de la Loire
<p><b>Atouts</b></p> <p>A1/ Diversité de la production conchylicole</p> <p>A2/ Capacité à produire, nurseries, écloséries (présence de leaders mondiaux dans le domaine conchylicole)</p> <p>A3/ Des apports en criées diversifiés et à forte valeur ajoutée</p> <p>A4/ Diversité des modes de commercialisation (vente directe, magasins d'usine, vente à distance...)</p> <p>A5/ Equipements et infrastructures existants (criées / points de débarquement)</p> <p>A6/ Accès direct à des criées de rang national</p> <p>A7/ Capacité à créer des places de marché (massification de l'offre)</p> <p>A8/ Valorisation des produits de la mer par une industrie agroalimentaire de proximité (vecteur d'emploi)</p>	<p>Chaque membre de l'IRSP-FEAMP attribue une note de 0 à 3 à chaque besoin identifié.</p>
<p><b>Faiblesses</b></p> <p>F1/ Dépendance aux aléas environnementaux, zoonitaires et sanitaires (mortalités) et importance des prédateurs</p> <p>F2/ Difficultés dans la transmission / installation des entreprises</p> <p>F3/ Manque de maîtrise des cours</p> <p>F4/ Peu d'innovation en termes de développement des cultures offshores, des outils de production...</p> <p>F5/ Forte spécialisation de certains ports et halles à marée - Taux de dépendance importante sur certaines espèces</p> <p>F6/ Situation financière contrastée des halles à marée liée, notamment, au coût des infrastructures</p> <p>F7/ Industrie à faible taux de valeur ajoutée comparée aux autres IAA</p>	<p>L'addition des points attribués déterminera l'ordre de priorité des enjeux/besoins pour la région des Pays de la Loire</p> <p>*****</p>
<p><b>Opportunités</b></p> <p>O1/ Plus grande attention portée au milieu marin et à sa qualité</p> <p>O2/ Modernisation des entreprises</p> <p>O3/ Augmentation de la production algale d'intérêt économique</p> <p>O4/ Restructuration des criées et des points de débarquement</p> <p>O5/ Traçabilité de plus en plus forte des productions des entreprises de la façade</p> <p>O6/ Forte demande du consommateur pour des produits identifiés « localement » et/ou « labellisés »</p> <p>O7/ Développement de circuits courts favorisant une consommation plus durable et responsable</p> <p>O8/ Demande des consommateurs pour des produits transformés (exemple : +15% en volumes en 10 ans pour les produits traiteur)</p> <p>O9/ Perspectives de valorisation de nouveaux produits (algues, co-produits) et de nouveaux débouchés commerciaux (développement de la vente à distance)</p>	<p>NC : non concerné</p> <p>0 : pas d'enjeu de ce type en Pays de la Loire</p> <p>1 : enjeu existant mais faible en Pays de la Loire</p> <p>2 : enjeu notable en Pays de la Loire</p> <p>3 : enjeu à traiter en priorité en Pays de la Loire</p> <p>*****</p>
<p><b>Menaces</b></p> <p>M1/ Qualité des eaux côtières fortement dégradée</p> <p>M2/ Changement climatique</p> <p>M3/ Gestion de l'espace et du foncier</p> <p>M4/ Conflits d'usages (contestation des projets, recours...)</p> <p>M5/ Non-maîtrise des approvisionnements et des cours (BREXIT)</p> <p>M6/ Délocalisation de la production</p>	
<p><b>Détermination des besoins sur la base de l'analyse AFOM</b></p> <p><i>Soutenir la performance économique et la capacité d'investissements :</i></p> <p>B1 Planification spatiale et gestion du foncier aquacole (A1 + M3 et 4)</p> <p>B2 Favoriser les installations et reprises d'entreprises aquacoles (F2 + O6)</p> <p>B3 Gestion des risques dans les exploitations aquacoles (F1 + M1 et 2)</p> <p>B4 Soutenir les investissements dans les entreprises aquacoles et permettre notamment l'utilisation d'équipements innovants (A1 + O2)</p> <p><i>Développer l'innovation et favoriser les échanges et transferts de technologies entre secteurs :</i></p> <p>B5 Lutte contre les maladies, les épizooties et prédateurs (A2 + O1)</p> <p>B6 Développement de nouvelles espèces et valorisation des co-produits (F4 + O3 et 9 et M2)</p> <p>B7 Valorisation des déchets conchylicoles et gestion de la qualité des eaux (A1 + O1 et M1)</p> <p>• Structurer les filières :</p> <p>B8 Maîtrise des cours et des approvisionnements (F3 + M5)</p> <p>B9 Démarches de labellisation et de certification (A3 + O6)</p> <p>B10 Répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne de production et de transformation via notamment le développement de la vente directe (A3 + O7) et l'approvisionnement local dans la restauration collective (ex. lycées) (A4 + O6 et 7)</p> <p>• Poursuivre la dynamique d'organisation et d'équipement des ports de pêche ligériens (A5 et 6 + M6) :</p> <p>B11 Poursuivre la modernisation et l'adaptation des structures et infrastructures portuaires face aux enjeux (zéro rejet, amélioration de l'hygiène et des conditions de travail, traçabilité des produits, réponse aux enjeux environnementaux...) (A3, 4 + O5, 9)</p> <p>B12 Mutualiser et développer les interrelations portuaires et leurs moyens logistiques, en couplant maintien des points de débarquement et recherche de centralisation des lieux de vente (A3, 5, 7 et F5, 6 + O4)</p> <p>B13 • Soutenir l'innovation dans la transformation des produits pêche - aqua (A8 et F7 + O8, 9)</p>	<p>B1 : 2</p> <p><b>B2 : 3</b></p> <p><b>B3 : 3</b></p> <p>B4 : 2</p> <p><b>B5 : 3</b></p> <p>B6 : 2</p> <p><b>B7 : 3</b></p> <p>B8 : 1</p> <p>B9 : 1</p> <p>B10 : 1</p> <p><b>B11 : 3</b></p> <p>B12 : 2</p> <p>B13 : 2</p>
<p><b>Autres besoins identifiés en IRSP</b></p> <p>Amélioration de la valeur ajoutée</p>	

Objectif stratégique plurifonds : N° 5 - Une Europe plus proche des citoyens

Priorité FEAMPA : N° 3 - Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières

Analyse AFOM (pour chaque priorité)	Ordre de priorité des enjeux/besoins identifiés en Pays de la Loire
<b>Atouts</b>	<p>Chaque membre de l'IRSP-FEAMP attribue une note de 0 à 3 à chaque besoin identifié.</p> <p>L'addition des points attribués déterminera l'ordre de priorité des enjeux/besoins pour la région des Pays de la Loire.</p> <p>*****</p> <p>NC : non concerné</p> <p>0 : pas d'enjeu de ce type en Pays de la Loire</p> <p>1 : enjeu existant mais faible en Pays de la Loire</p> <p>2 : enjeu notable en Pays de la Loire</p> <p>3 : enjeu à traiter en priorité en Pays de la Loire</p> <p>*****</p>
A1/ Proximité des zones de pêche	
<b>Faiblesses</b>	
F1/ Activités très dépendantes de la qualité du milieu	
<b>Opportunités</b>	
O1/ Planification maritime et développement d'outils de connaissance (spécialisation des activités) O2/ Maintien d'une activité, en majorité artisanale, qui contribue à la vitalité et au dynamisme des villes côtières toute l'année	
<b>Menaces</b>	
M1/ Compétition entre les activités sur l'espace maritime et ses ressources (conflit d'usage)	
M2/ Délocalisation de la production	
<b>Détermination des besoins sur la base de l'analyse AFOM</b>	<p>B1 : 2</p> <p>B2 : 2</p> <p>B3 : 2</p> <p>B4 : 2</p>
B1• Favoriser et renforcer la planification maritime (A1 + M1 et O1)	
<i>Renforcer la sensibilisation et la responsabilisation sociétales face aux enjeux littoraux et maritimes (F1 + O2 et M2) :</i>	
B2 les capacités d'accueil et d'accès aux espaces maritimes (zone économique exclusive) et littoraux (foncier littoral notamment portuaire, domaine public naturel, artificialisation des espaces rétro-littoraux) ;	
B3 l'acceptabilité sociétale des activités, des projets et des acteurs, en particulier sur les activités impliquant l'attribution d'un espace dédié et la recherche de synergie	
B4 la responsabilisation des usagers de la mer face aux risques (sécurité maritime, risques naturels et technologiques), aux enjeux de préservation du milieu marin et des ressources marines et de cohabitation entre les différents usages (récréatifs, productifs ...).	
<b>Autres besoins identifiés en IRSP</b>	